



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

ABSENTS : Mme. Valérie BROSSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.031**

**Objet : Police de l'assemblée : Etat d'urgence sanitaire : séance à huis clos**

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 qui permet au maire de décider que la réunion du conseil municipal se déroule sans que le public ne soit autorisé à y assister, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'état d'urgence sanitaire prolongée jusqu'au 10 juillet, à l'exception des représentants de la presse.

La commune ne dispose pas à l'heure actuelle des moyens techniques pour diffuser en direct la séance sur internet

**LE CONSEIL,**

- Vu les articles L. 5211-11 et L. 2121-18 du CGCT,
- Vu l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020,
- Vu l'exposé de M. RICHARD, Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**A LA MAJORITE DE 21 VOIX « POUR »**  
**ET 6 « CONTRE »**

**ARTICLE 1** : Décide que la présente séance du conseil municipal se déroule à huis clos pour les motifs exposés ci-dessus

**ARTICLE 2** : AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**





DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

**ABSENTS :** Mme. Valérie BROSSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.032**

**Objet : Vie municipale – Composition des commissions municipales**

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Elles ne sont composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

**LE CONSEIL,**

- Vu les articles. L 2121-22 et L 2121-21 du CGCT,
- Vu l'exposé de M. RICHARD, Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Décide de créer les commissions suivantes

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 1. « Enfance-Jeunesse »          | 6. « Vie locale »                                |
| 2. « Sports et Vie associative » | 7. « Environnement / cadre de vie / Transports » |
| 3. « Culture, communication »    | 8. « Patrimoine »                                |
| 4. « Citoyenneté et Solidarité » | 9. « Finances »                                  |
| 5. « Urbanisme et Habitat »      |  |

**ARTICLE 2 :** Décide de de fixer à 9 membres ces commissions municipales, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions. Pour respecter le principe de la représentation proportionnelle, la répartition est de 7 élus de la majorité et de 2 pour ceux de l'opposition,

**ARTICLE 3 :** Après appel à candidatures, il est décidé à l'unanimité de voter à main levée la composition de ces commissions considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, conformément aux dispositions du CGCT, notamment de son article L2121-21.

**1 - « Enfance-Jeunesse »**

- Mme. Josette MASSON
- Mme. Séverine POMMEREUL
- Mme. Anne-Sophie BLOT
- Mme. Camille BOSSARD
- Mme. Anne-Laure DUVAL
- M. Sébastien GAUTIER
- Mme. Pascale VITRE
- Mme. Valérie BROSSE
- Mme. Carole HAMON

**2 - « Sports et Vie associative »**

- Mme. Danielle BRETTEL-RENAULT
- M. Pascal COUMAILLEAU
- M. Sébastien GAUTIER
- M. Claude GENDRON
- M. Michel RAVAILLER
- M. Alain VASNIER
- Mme. Pascale VITRE
- Mme. Carole HAMON
- M. Jean-Robert PAGES

**3 - « Culture, communication »**

- M. Christian DUMILIEU
- Mme. Anne-Sophie BLOT
- Mme. Camille BOSSARD
- Mme. Danielle BRETTEL-RENAULT
- M. Pascal COUMAILLEAU
- M. Claude GENDRON
- Mme. Pascale VITRE
- M. Serge FRALEUX
- Mme. Carole HAMON

**4 - « Citoyenneté et Solidarité »**

- Mme. Marie-Annick BRUEZIERE
- Mme. Séverine POMMEREUL
- M. Jean-Paul BERJOT
- Mme. Camille BOSSARD
- Mme. Marie-Christine HERBEL-DUQUAI
- Mme. Liliane LUBARSKI
- Mme. Pascale VITRE
- M. Serge FRALEUX
- M. Pascal MAUDET-CARRION

**5 - « Urbanisme et Habitat »**

- M. Gérard PERRIGAULT
- M. Jean-Paul BERJOT
- M. Nicolas FEVRIER
- M. Sébastien GAUTIER
- M. Claude GENDRON
- M. Michel RAVAILLER
- M. Alain VASNIER
- M. Serge FRALEUX
- Mme. Sandrine METIER

**6 - « Vie locale »**

- M. Emmanuel PERAN
- M. Christian DUMILIEU
- Mme. Marie-Annick BRUEZIERE
- M. Jean-Paul BERJOT
- Mme. Anne-Laure DUVAL
- M. Nicolas FEVRIER
- M. Pascal COUMAILLEAU
- M. Pascal MAUDET-CARRION
- M. Jean-Robert PAGES

**7 - « Environnement / Cadre de vie / Transports »**

- M. Gérard PERRIGAULT
- M. Jean-Paul BERJOT
- M. Nicolas FEVRIER
- M. Pascal COUMAILLEAU
- M. Sébastien GAUTIER
- M. Claude GENDRON
- M. Alain VASNIER
- M. Pascal MAUDET-CARRION
- Mme. Sandrine METIER

**8 - « Patrimoine »**

- M. Emmanuel PERAN
- M. Nicolas FEVRIER
- Mme. Anne-Sophie BLOT
- Mme. Anne-Laure DUVAL
- M. Sébastien GAUTIER
- Mme. Marie-Christine HERBEL-DUQUAI
- M. Michel RAVAILLER
- Mme. Sandrine METIER
- Mme. Valérie BROSSE

**9 - « Finances »**

- M. Christian DUMILIEU
- M. Gérard PERRIGAULT
- M. Emmanuel PERAN
- Mme. Anne-Sophie BLOT
- M. Nicolas FEVRIER
- Mme. Anne-Laure DUVAL
- Mme. Marie-Christine HERBEL-DUQUAI
- Mme. Valérie BROSSE
- M. Jean-Robert PAGES

**ARTICLE 4 :** AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉРАН, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

**ABSENTS :** Mme. Valérie BROSSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.033**

**Objet : Vie municipale – Désignation des délégués communaux dans les organismes extérieurs**

**LE CONSEIL**

VU l'article L 2121-23 du Code des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et conditions prévus par les dispositions du code et des textes régissant ces organismes

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ARTICLE 1 :** PROCÈDE à la désignation des délégués communaux pour siéger au sein d'organismes extérieurs, de la façon suivante :

**1. Syndicat départemental d'énergie (SDE 35)**

Titulaire (1) : Gérard PERRIGAULT 27 « Pour » Elu

**2. Conseil d'administration Collège Amand Brionne**

Candidats

Titulaires (2) : Josette Masson 21 Elue  
Claude Gendron 21 Elu  
Serge FRALEUX 6

Suppléants (2) :

Jacques RICHARD 19 « Pour » Elu  
Pascale VITRE 19 « Pour » Elue  
Carole HAMON 7  
« Abstention » 1 « Abstention »

**3. Conseil d'administration Ecole privée Bon Secours**

Titulaires (2) :

Candidats : Josette MASSON : 21 « Pour » Elue  
Marie-Christine HERBEL-DUQUAI 21 « Pour » Elue  
Valérie BROSSE 6 « Pour »

#### 4. Conseil d'école Groupe scolaire public Paul Gauguin

Titulaires (2) :

<u>Candidats :</u>	Josette MASSON :	27 « Pour »	Elue
	Séverine POMMEREUL	27 « Pour »	Elue

#### 5. Chantier d'insertion Ille-et-développement

Titulaire (1) :

<u>Candidat :</u>	Jean-Paul BERJOT :	27 « Pour »	Elu
-------------------	--------------------	-------------	-----

Suppléant (1) :

<u>Candidat :</u>	Carole HAMON :	26 « Pour »	Elue
	« Abstention »	1 « Abstention »	

#### 6. Comité des œuvres sociales (COS 35)

Délégué (1) :

<u>Candidat :</u>	Christian DUMILIEU :	27 « Pour »	Elu
-------------------	----------------------	-------------	-----

Délégué agent : Pascal GUIMONT

#### 7. Comice agricole

Titulaire (1) :

<u>Candidat :</u>	Alain VASNIER :	27 « Pour »	Elu
-------------------	-----------------	-------------	-----

Suppléant (1) :

<u>Candidat :</u>	Gérard PERRIGAULT :	27 « Pour »	Elu
-------------------	---------------------	-------------	-----

#### 8. Correspondant défense

Titulaire (1) :

<u>Candidat :</u>	Jacques RICHARD :	27 « Pour »	Elu
-------------------	-------------------	-------------	-----

#### 9. Comité d'observation de la dépendance et de la médiation (CODEM)

Titulaire (1) :

<u>Candidats :</u>	Marie-Annick BRUEZIERE	21 « Pour »	Elue
	Pascal MAUDET-CARRION	6 « Pour »	

**ARTICL2 :** AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire,





**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

**ABSENTS :** Mme. Valérie BROSSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.034**

**Objet : Affaires scolaires : Convention de financement du RASED**

Mme Josette MASSON expose au conseil municipal que la commune prend en charge depuis 2017 les frais en lien avec les services du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné qui est composé d'une psychologue scolaire et d'un maitre « E » conseillant les enseignants et prenant en charge des groupes d'élèves en difficulté.

Ce budget géré par la commune comprend les fournitures de fonctionnement et équipements d'investissement nécessaires (consommables, téléphonie, mallette pédagogique de test, etc.) à l'activité du service.

Le secteur d'intervention du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné comprend les communes de l'ex Pays d'Aubigné : Andouillé-Neuville, Feins, Gahard, Montreuil sur Ille, Mouazé, Sens de Bretagne, Vieux-Vy sur Couesnon et Saint-Aubin-d'Aubigné ainsi que les communes de Cuguen, Dingé et Hédé-Bazouges.

En collaboration avec l'inspecteur de l'Education Nationale, une convention triennale a été signée avec l'ensemble des communes sur la base d'un budget d'environ 1.50€ par élève, tout en prévoyant d'en revoir le montant si celui-ci s'avère insuffisant ou excessif.

Au regard du bilan de l'année 2019 (2 479.96€ de dépenses) et selon les chiffres communiqués par l'académie (2110 élèves), la participation tourne autour de 1.18€ par élève et donne le montant des contributions par commune pour l'année 2019 ci-dessous.

**LE CONSEIL,**

CONSIDERANT la délibération cadre n°CM.2018.010 du 5 février 2018,  
CONSIDERANT l'exposé de Mme Josette MASSON,

**A LA MAJORITE A L'UNANIMITE  
(26 VOIX « POUR »  
ET 1 « NE PREND PAS PART AU VOTE »  
(AGENT D'UNE COLLECTIVITE MEMBRE)**

**ARTICLE 1 :** FIXE la contribution des communes adhérentes au service du RASED de Saint-Aubin-d'Aubigné au titre des dépenses engagées en 2019 de la manière suivante :

Ville	Effectifs 2018-2019	Clé de répartition 2019
Andouillé-Neuville	144	169,25 €
Feins	116	136,34 €
Gahard	184	216,26 €
Montreuil-sur-Ille	188	220,96 €
Mouazé	235	276,20 €
Sens-de-Bretagne	235	276,20 €
Vieux-Vy-sur-Couesnon	116	136,34 €
Cuguen	107	125,76 €
Dingé	174	204,51 €
Hédé-Bazouges	276	324,39 €
Saint-Aubin-d'Aubigné	335	393,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>2110</b>	<b>2 479,96 €</b>

**ARTICLE 2 :** AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Aubin-d'Aubigné, with the text 'MAIRIE DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ' and '53100' around a central emblem. Below the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Richard'.



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

ABSENTS : Mme. Valérie BROUSSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.035**

**Objet : Finances : ALSH d'Andouillé Neuville : Participation aux frais éducatifs - été 2020**

Malgré les incertitudes liées à l'ouverture des ALSH de cet été, il est nécessaire de prévoir les conditions d'accueil des enfants. L'accueil de loisirs d'ANDOUILLÉ NEUVILLE ouvrira ses portes du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020. L'ALSH de Saint Aubin d'Aubigné ouvre pour la première fois ses portes dans les locaux du groupe scolaire Paul Gauguin du lundi 06 juillet au vendredi 24 juillet, soit 3 semaines.

A compter du lundi 27 juillet, les enfants de notre commune seront accueillis à l'ALSH d'Andouillé Neuville Notre ALSH sera également ouvert la dernière semaine du mois d'août, soit du lundi 24 au vendredi 28 août.

L'association Familles Rurales de la Vallée sollicite une subvention de fonctionnement (aide aux frais éducatifs) pour l'accueil de loisirs « été 2020 » du montant suivant :

- Frais éducatifs : 10.50€ par jour et par enfant (9.50€ l'année passée) en raison de la réorganisation nécessaire du surcoût lié à la crise sanitaire.
- Cette année, dans l'incertitude la plus totale concernant les conditions d'accueil qui seront imposées, l'ALSH d'Andouillé Neuville a décidé de ne pas proposer de navettes en cars, ni de point de rassemblement à la salle de Bon secours mais envisage d'ouvrir ses locaux plus tôt le matin et de fermer plus tard le soir.

**LE CONSEIL,**

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme Josette MASSON, Adjointe,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1** : ACCEPTE de verser une participation financière à l'accueil de loisirs d'Andouillé-Neuville (l'Association Familles Rurales de la Vallée) pour les enfants de Saint Aubin d'Aubigné, comme suit :

- Frais éducatifs : 10.50 € par jour et par enfant pour ceux de saint Aubin d'Aubigné qui fréquentent l'ALSH d'Andouillé Neuville en dehors des périodes d'ouverture de l'ALSH de Saint Aubin d'Aubigné,

**ARTICLE 2** : AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**







DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint,  
Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

**ABSENTS :** Mme. Valérie BROSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.036**

**Objet : Finances : OGEC - Garantie d'emprunt- Travaux d'extension de la salle de repos**

Le Président de l'OGEC Bon Secours Saint Michel de Saint-Aubin-d'Aubigné, Monsieur GRIMAUD, sollicite la garantie à 100% de la Commune pour un emprunt d'un montant de 100 000,00 € à effectuer auprès de la Caisse d'Épargne en vue de financer les travaux d'extension de la salle de repos de l'école.

**LE CONSEIL,**

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article 2298 du Code civil ;  
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur DUMILIEU, 2<sup>ème</sup> adjoint,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 :** ACCORDE sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 100 000 euros, souscrit par l'OGEC Bon Secours Saint Michel de Saint-Aubin-d'Aubigné auprès de la Caisse d'Épargne.  
Ce prêt est destiné à financer une opération de travaux d'extension de la salle de repos de l'école située à Saint Aubin d'Aubigné— 8, rue des Ecoles.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Amortissement du capital : progressif (échéances constantes)
- Durée : 13 ans,
- Périodicité des échéances : mensuelle
- Index : Taux Fixe
- Taux d'intérêt annuel : 0.82 %
- Frais de dossier : 300 €
- Garantie : caution de la commune de Saint Aubin d'Aubigné à hauteur de 100%
- Modalités de déblocage des fonds : sur une durée de 18 mois, versement des fonds sur présentation de facture définitives et fur et à mesure des besoins. Le premier versement doit intervenir dans les 3 mois de la signature du contrat de prêt.

**ARTICLE 3 :** S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE M. RICHARD, Maire, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et l'OGEC Bon Secours Saint Michel.

**Pour extrait conforme**  
**Le Maire,**



DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement de Rennes  
**MAIRIE**  
de  
**35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ**  
Tél. 02.99.55.20.23

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le 08 juin à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par écrit le 02 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-quatre à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire sortant.

**PRESENTS :** M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL, M. Emmanuel PÉLAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, Mme. Sandrine METIER, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, M. Alain VASNIER, Mme. Pascale VITRE.  
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt sept

**ABSENTS :** Mme. Valérie BROUSSE, pouvoir à Mme. HAMON

Secrétaire de séance : M. PERRIGAULT, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

**Délibération n°CM.2020.037**

**Objet : Personnel : modifications du tableau des effectifs**

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour la raison suivante :

**Service Espaces Verts :**

- Un agent titulaire du grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe a été recruté au poste d'Adjoint au Responsable des Espaces verts en remplacement d'un agent titulaire du grade d'Agent de maîtrise. Il convient donc de transformer le poste actuel en Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer le poste d'Agent de maîtrise. Ce recrutement rentre dans le cadre d'une mutation.
- Un agent peut bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2020 au titre de la réussite à un examen professionnel (de Technicien à Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe).

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'avis favorable de la CAP en date du 04 février 2020,  
VU le tableau des effectifs,  
CONSIDÉRANT l'exposé de M. DUMILIEU qui indique que :

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**A LA MAJORITE DE 21 VOIX « POUR »**  
**ET 6 « ABSTENTION »**

**ARTICLE 1 :** Concernant les postes aux Espaces verts de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Objet	Grades	Date de mise en œuvre	Durée hebdomadaire
<b>Grade pourvu</b> (déjà créé)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/01/2020	35h00
<b>Grade à supprimer</b>	Agent de maîtrise	1/10/2019	35h00
<b>Grade à créer</b>	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1/06/2020	35h00
<b>Grade à supprimer</b>	Technicien	1/06/2020	35h00

**ARTICLE 2 :** AUTORISE M. RICHARD, Maire, à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme  
Le Maire,